

MINISTÈRE
DES FINANCES ET DU BUDGET
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES
DOUANES

Antananarivo, le 01 AUG 2007

NOTE DE SERVICE

N° 291 /MFB/SG/DGD.

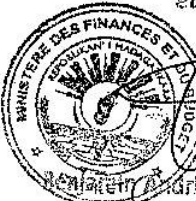
OBJET : Suspension de paiement des frais de prestation GasyNet pour les opérations d'importation effectuées par la Société DYNATEC et l'USAID.

REFERENCE: Arrête n° 8426/2007 MFB/SG/DGD du 04 Juin 2007.

En complément de ma note de service n° 344 MFB/SG/DGD du 04 Juillet 2007, il convient de rajouter au point 2 après "par l'Administration." la phrase suivante: "Il en est de même pour celles effectuées par la Société DYNATEC et l'USAID."

Le Directeur Général des Douanes est chargé de l'application de la présente note.

Le Ministre des Finances
et du Budget



RADIAMPARARY RADAVIDO